

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 2 JUILLET 2013 À 18 HEURES 30**

N° 3 - 116 / 2013 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2012

**L'An Deux Mille Treize, le 2 juillet 2013**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Claude JULIEN

**Membres présents :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Jean-Michel BOUAT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

**Membres suppléants votants :** Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Françoise LARROQUE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Noël RAMON,

**Membres suppléants présents non votants :** Madame, Messieurs, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Jean MAURIÈS.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires :** Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Robert BOUDES, Michel DELPOUX.

**Membres suppléants :** Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marle COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Max CHAIZE, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUËL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Ellane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 35**

**Votants (titulaires, suppléants votants) : 32**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2013****N° 3 - 116 / 2013 : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2012**

Pilote : Assainissement

Services concernés : Direction Générale des Services, Finances et Budget

**Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,**

Par délibération en date du 17 février 2004, le conseil communautaire a décidé de se doter, dans un premier temps, de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement », les réseaux structurants correspondant aux « réseaux à créer et/ou existants pour permettre l'abandon des stations d'épuration, depuis le site de ces anciennes stations jusqu'à la station sur laquelle a lieu le traitement. »

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2004 a statué sur le transfert de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement » des communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2004.

Par délibération en date du 8 décembre 2009, le conseil communautaire a décidé de transférer, dans un deuxième temps, la compétence « réseaux de collecte et gestion des eaux pluviales », les réseaux structurants correspondant aux « réseaux à créer et/ou existants pour permettre l'abandon des stations d'épuration, depuis le site de ces anciennes stations jusqu'à la station sur laquelle a lieu le traitement. »

L'arrêté préfectoral du 30 décembre 2009 a statué sur le transfert de la compétence « réseaux structurants et unités de traitement » des communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Conformément au décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, je vous présente pour information le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ce rapport a été présenté en conseil d'exploitation de la régie assainissement le 20 juin 2012, en bureau communautaire le 26 juin 2012 et en commission consultative des services publics locaux le 29 juin 2012.

Conformément au décret du 3 juin 1994, consolidé le 23 mars 2007, chaque commune de l'agglomération a délimité les parties de son territoire dans lesquelles la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif ne se justifierait pas, pour des raisons liées à l'urbanisation (densité de population, type d'habitat), à l'environnement et à son coût.

Ce zonage a permis l'établissement de cartes d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, accompagnées de notices explicatives et fait l'objet, pour la majorité des communes, d'une enquête publique.

A contrario, le décret du 3 juin 1994, consolidé le 23 mars 2007, définit une agglomération comme étant une zone dans laquelle la population ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux usées pour les acheminer vers un système d'épuration unique. La notion de préservation du milieu récepteur y est à privilégier.

A la fin de l'exercice 2012, le nombre **d'abonnés au service assainissement collectif** était de **35 303**. La population raccordée est estimée à **70 019 habitants** sur l'ensemble de la communauté d'agglomération, soit un ratio de **2 habitants par abonné**.

**3 689 539 m<sup>3</sup>** ont été comptabilisés aux abonnés du territoire de l'agglomération sur l'exercice complet 2012, soit une **diminution de 6,37 %** par rapport à 2011.

2012 a vu notamment :

- la réalisation du nouveau système de traitement de Fréjairolles - secteur Ondesque
- 6 km de réseaux renouvelés, plus de 530 branchements repris ainsi que 4.7 km d'extension de réseau et 125 nouveaux branchements.
- l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration de moins de 2 000 EH notamment par la réalisation d'ouvrages de surverse adaptés sur les lagunes, permettant l'élimination des lentilles en surface, et la floculation des boues d'aération à la ZAC Albipôle ;
- l'amélioration de la sécurité et la fiabilisation de fonctionnement des postes de relevage, en particulier celui du Pont Neuf à Albi ;
- l'adaptation du SPANC aux 50 nouvelles filières individuelles agréées et l'incitation technique et financière à la réhabilitation des installations classées forte pollution.

Dans le cadre de l'autosurveillance des réseaux et station de traitement, le service départemental de police de l'eau du Tarn a déclaré l'agglomération d'assainissement d'Albi est conforme en collecte, équipement et performance.

La part « traitement des eaux usées » de la redevance communautaire appliquée **du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012** a été maintenue à **0,63 € HT le m<sup>3</sup>**.

La part « collecte des eaux usées » de la redevance communautaire appliquée **du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012** a été maintenue, reprenant les tarifs communaux adoptés au plus tard le 31 décembre 2009.

Le prix moyen (rapport au nombre d'abonnés) du service assainissement, comprenant le service collecte communal et le service traitement communautaire, pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, est de **1,46 € TTC le m<sup>3</sup>**, taxe de modernisation des réseaux de collecte réclamée par l'agence de l'eau comprise.

Pour information, le **prix moyen 2012 du m<sup>3</sup> assaini**, issu de l'observatoire des prix de l'eau de **l'Agence de l'Eau Adour Garonne** est de **1,86 euros T.T.C.**

En matière d'assainissement non collectif, une campagne de diagnostic des d'Installations d'assainissement individuel existantes a été lancée de 2007 à 2010 par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) communautaire créé le 1<sup>er</sup> janvier 2006, au titre du contrôle obligatoire des Installations d'assainissement individuel.

Ce service recouvre les activités suivantes :

- le contrôle de conception et de réalisation des installations individuelles nouvelles,
- le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations individuelles existantes

Le contrôle des installations neuves est effectué par un technicien de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois recruté à cet effet.

**En 2012 :**

- **130 filières ont été validées** et sont en attente de réalisation
- **114 contrôles de réalisation** ont été effectués, avec **aucune non-conformité** relevée.

Le diagnostic des installations existantes, qui a été confié à un prestataire extérieur (Veolia Eau) désigné pour 4 ans (temps de contrôle des 4 900 installations existantes sur l'ensemble du territoire de l'agglomération).

150 installations ont été contrôlées en 2012 classées pour :

- 11% conformes sans pollution
- 46% non conformes sans pollution
- 21% non conformes faible pollution
- 22% non conformes forte pollution.

Toutes les installations n'ayant pas été contrôlées en 5 ans, le contrôle diagnostique a été prolongé d'une année supplémentaire. Le service est en effet confronté à des refus déguisés, les propriétaires ne donnant pas suite au rendez-vous qui leur est fixé. Après un dernier rappel, ces derniers verront leur installation classée par défaut non conforme.

### **Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi sur l'eau n°2006-1772 du 30 décembre 2006,

VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007,

VU le rapport annuel 2012 ci-annexé et présenté pour information,

Vu l'avis de la commission du 19 juin 2013,

Vu l'avis de la CCSPL du 1<sup>er</sup> juillet 2013,

Vu l'avis favorable du bureau du 25 juin 2013,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**PREND ACTE** pour information de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'exercice 2012.

Pour extrait conforme,  
Fait le 2 juillet 2013,

